



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau  
Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

Departmental Individual Standing Offer (DISO)

Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Communication Procurement Directorate/Direction de  
l'approvisionnement en communication  
360 Albert St./ 360, rue Albert  
12th Floor / 12ième étage  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Transcription Services	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EN578-171290/A	<b>Date</b> 2016-12-14
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EN578-17-1290	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>File No. - N° de dossier</b> cy025.EN578-171290	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$CY-025-71967	
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2016-11-25	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-12-20</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Kamal, Mostafa A.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> cy025
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 990-5858 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

La modification 002 vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

Q1) La FICHE TECHNIQUE DE LA TRANSCRIPTION, Annexe 1 de l'Énoncé de travail, énonce les exigences relatives au format dans une colonne, mais la colonne de droite « Spécifications (le cas échéant) » a été laissée vide.

Est-ce que la FICHE TECHNIQUE DE LA TRANSCRIPTION ne constitue qu'une liste d'exigences relatives au format que le client pourrait demander? Est-ce que la fiche doit être laissée vide en incluant une mention du soumissionnaire où il indique qu'il respectera le format précisé par le client ou est-ce que le soumissionnaire doit remplir les spécifications qu'il utilise actuellement au moyen de son ou de ses propres modèles?

A1) La FICHE TECHNIQUE DE LA TRANSCRIPTION figurant à l'Annexe 1, ne s'applique que si un client a des exigences précises relatives au format dans le cadre d'une demande de travail particulière. Les offrants ne doivent pas remplir la fiche ou confirmer leur capacité à respecter les exigences relatives au format énoncées dans la colonne réservée aux spécifications au moment de présenter leur offre.

Q2) Section 9, Droits d'auteur, de la page 35. Nous souhaitons obtenir des précisions concernant le paragraphe suivant :

L'entrepreneur devra fournir, à la demande du Canada, une renonciation écrite permanente aux droits moraux, de forme acceptable pour le Canada, de la part de chaque auteur qui a contribué au matériel. Dans les cas où l'entrepreneur est l'auteur du matériel, il renonce définitivement à ses droits moraux relativement au matériel.

Qu'entend-on par « auteur »? Si l'entrepreneur est considéré comme l'« auteur » du matériel, est-ce que chaque transcripateur affecté à la transcription du matériel est considéré comme un « auteur »? Dans l'affirmative, est-ce qu'un désistement signé de chaque transcripateur qui travaille sur le matériel devra accompagner la version définitive des transcriptions?

A2) Un désistement écrit pourrait être exigé si le chargé de projet en fait la demande dans le cadre d'un travail particulier. Un désistement signé par chaque transcripateur qui travaille sur le matériel pourrait être exigé.

Q3) Base de paiement : La livraison requise pour les offres présentées pour le volet 2 ne respecte pas les délais d'exécution normaux utilisés couramment. Par exemple, la « livraison standard » demandée par TPSGC est entre quatre (4) à six (6) fois la durée de l'enregistrement en heures. Ainsi, si le fournisseur doit transcrire un enregistrement d'une durée d'une heure, il doit fournir la transcription dans les quatre (4) à six (6) heures suivant la réception dudit enregistrement. Cela est jugé un délai d'exécution « urgent/expéditif » dans l'industrie juridique pour des services de transcription.

Est-ce que TPSGC pourrait modifier les délais de livraison en nombre de jours, plutôt que de les fonder sur le nombre d'heures d'enregistrement pour le volet 2?

A3) Non. Le fournisseur peut refuser la demande de travail (dans les deux heures suivant la réception de ladite demande) s'il n'est pas en mesure de respecter les délais de livraison.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EN578-171290/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EN578-17-1290

Amd. No. - N° de la modif.  
002  
File No. - N° du dossier  
CY025. EN578-171290

Buyer ID - Id de l'acheteur  
CY025  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

Q4) Page 39 de 54, article 7, Lieu du travail : Si le chargé de projet demande un transcripateur dans une région géographique précise, est-ce qu'il fournira l'équipement nécessaire audit transcripateur?

A4) Le lieu de travail fait référence à la disponibilité de transcripateurs dans une région géographique précise (c.-à-d., une ville ou municipalité) et vise les besoins pour lesquels un délai d'exécution rapide et une livraison en mains propres de la transcription sont requis. Puisque le besoin vise la transcription d'enregistrements fournis par le client, le ou les transcripateurs travailleront tout de même dans leur lieu de travail. Le chargé de projet ne précisera pas l'adresse du lieu de travail et ne fournira pas d'équipement pour la transcription.

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**